

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RUPTURE CONVENTIONNELLE DE CONTRAT DE TRAVAIL GRETA

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/02/2020

Réuni le : 05/03/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration AUTORISE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

autorise la rupture conventionnelle pour le GRETA des contrats de travail de Mme TALEUX (ATF) et Mme CARMAGNAT (formatrice)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Storz

Prénom : Jean-Christophe

Signé le: 11/03/2020 12:16:01

Recommandations de l'AG du 03 mars 2020 pour vote en CA de l'EPL support :

1. Installation du Bureau (le bureau est constitué pour une durée d'un an, lors de la première AG de chaque exercice : Titre 1, art 2 du RI des GRETA de l'académie d'Amiens. Il est composé du président de l'AG, des Chef de l'établissement responsables d'agences territoriales, de 4 Chef d'établissement désignés par l'AG : Article 15 de la Convention Constitutive)

2. Propositions en matière de Ressources Humaines

- L'AG recommande à l'unanimité un plafond pour les heures supplémentaires fixé à 250 par an sachant que l'ordonnateur pourra autoriser un dépassement exceptionnel.
- L'AG recommande à l'unanimité l'établissement d'avenant au contrat pour :
 - 70% sur 1 an (jusqu'au 31/12/20) concernant Mme BRIARD formatrice anglais
 - 100% sur 1 an concernant M. CABOT, formateur en sécurité
 - 100% sur 1 an concernant M. CESSAK, formateur bâtiment
 - 100% sur 1 an concernant Mme COLANGE, formatrice logistique
 - 100% sur 1 an concernant Mme DILENA, formatrice insertion et Saso
 - 100% sur 1 an concernant M. DUDZIK, formateur en sécurité
 - 100% sur 1 an concernant M. GESLIN, formateur insertion et e-commerce
 - 100% sur 3 mois (jusqu'au 30/06/20) concernant M. REBEYROLLE, formateur en sécurité
- L'AG recommande à l'unanimité l'établissement d'un CDI 100% concernant M. CHEVALIER, formateur bâtiment (arrivé au terme de la période requise pour passer en CDD)
- L'AG recommande à l'unanimité le recrutement de Mme MICHEL au poste d'ATF pour l'agence territoriale de Soissons à partir du 1/04/20 jusqu'au 31/12/2020 en CDD de cat A à l'INM 388 à 100%. Remplacement de Mme GORET : *Diagnostic d'opportunité joint*
- L'AG recommande à l'unanimité recommande le recrutement de Mme LELONG au poste de secrétaire pédagogique à partir du 15/03/2020 en CDD de cat B à l'INM 343 à 100% pour 3 mois. *Diagnostic d'opportunité joint*
- L'AG recommande avec 3 abstentions pour Mme ARGANISTA le passage de l'INM 372 à 389 de façon définitive pour la mission de coordination Logistique à Chauny